



Règlement de l'école de natation La Venoge

Préambule

L'école de natation La Venoge a pour but de dispenser des cours de natation collectifs aux enfants de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 16 ans, afin de leur apprendre à maîtriser progressivement la natation, de l'approche de l'eau jusqu'à la maîtrise de toutes les nages.

Les enfants sont répartis en groupe, selon leur âge et les compétences pré-requises conformément au tableau ci-dessous :

EN 1

1 leçon de 30 minutes par semaine
Enfants dès 4 ans révolus

L'enfant doit être capable de faire un cours sans les parents, aller seul dans le grand bassin en tenant le bord

EN 2

1 leçon de 30 minutes par semaine
Enfants âgés de 5 à 8 ans

L'enfant doit être capable de sauter seul jusqu'au fond dans le grand bassin, de nager sous l'eau 5 m pour regagner le bord et de flotter en position flèche sans bouger

EN 3

1 leçon de 1 heure par semaine
Enfants âgés de 6 à 9 ans

L'enfant doit être capable de plonger avec les mains qui touchent l'eau en premier, de nager 25 m sur le dos et en crawl

EN junior

1 leçon de 1 heure par semaine
Enfants de 9 à 16 ans

L'enfant doit être capable de nager 100 m en dos, 50 m en crawl et 25 m en brasse

Les cours sont conformes aux recommandations de la Fédération Suisse de Natation (Swiss Aquatics) et dispensés par des moniteurs brevetés (Brevet SSS et J+S).

Période et durée des cours

Les cours se déroulent sur 36 semaines. Ils débutent la 2^e semaine qui suit la rentrée scolaire et se terminent la semaine précédent la fin de l'année scolaire. Ils n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les horaires des cours et leur durée (30 minutes ou 60 minutes) en fonction du niveau du groupe sont mis en ligne sur le site www.aspicoss.ch dans le courant du 2^e trimestre de l'année civile en cours pour la rentrée scolaire suivante. La durée des cours comprend la prise en charge de l'élève en tenue au bord du bassin et son retour au vestiaire.

Inscriptions

Les inscriptions aux cours de l'école de natation se font en ligne sur le site <https://aspicoss.ch/ecole-de-natation> ou auprès de notre secrétariat, selon les horaires d'ouverture indiquée sur notre site <https://aspicoss.ch/contact#coordonnees-et-horaire-du-bureau>. Il n'y a pas de finance d'inscription.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles jusqu'à la fin du 1^e semestre de l'année scolaire, uniquement en cas de disponibilités dans le créneau horaire envisagé. Dans ce cas, un cours d'essai, sous forme de cours privé est organisé pour vérifier le niveau de l'élève et sa possible intégration dans le groupe existant.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs aux différents cours sont listés ci-dessous. Ils comprennent l'entrée à la piscine, mais pas le prix de la carte à puce réinscriptible facturée CHF 5.- en sus. Si vous possédez déjà une carte utilisée et vide de tout forfait, vous pouvez la recharger lors de l'achat en ligne ou la présenter lors de l'achat à notre secrétariat.

Groupe	Durée cours	Nb de cours par semaine	Nb de semaine de cours	Coût Saison
EN1 & 2	30 min.	1	36	500.-
EN 3	60 min.	1	36	750.-
EN junior	60 min.	1	36	750.-

En cas de perte de la carte initiale, la nouvelle carte sera facturée CHF 5.-.

Les cours sont payables d'avance pour l'ensemble des 36 semaines. Un rabais de 10% sur le prix du cours choisi est accordé dès le 2^e enfant d'une même famille.

L'inscription peut être annulée sans frais 10 jours avant le début de la période des cours. En revanche, en cas d'annulation après le début des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement. Un bon d'échange au pro rata sera remis à faire valoir sur un prochain forfait.

Les cours manqués sans raison valable ne seront pas remboursés. Sur présentation d'un certificat médical, les cours manqués seront remboursés sous forme d'un bon d'échange au pro rata à faire valoir sur un prochain achat à la piscine.

Annulation des cours

En cas d'annulation des cours inhérents à un problème technique en lien avec l'exploitation de la piscine et indépendant de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation en lien avec une manifestation nécessitant la fermeture partielle ou totale de la piscine, des dates de remplacement seront proposées dans les meilleurs délais, mais en tous les cas avant la reprise de la nouvelle année de cours. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Changement de niveau de cours

Si le niveau de l'élève le justifie au regard de son évolution au sein du groupe, un changement de niveau peut avoir lieu en cours d'année d'entente entre le moniteur et les parents de l'élève ou son représentant légal. Dans ce cas, sur préavis du moniteur, le secrétariat procédera au changement de niveau et informera les parents ou le représentant légal si un complément financier ou un remboursement sous forme de bon d'achat est nécessaire.

Matériel et effets personnels

L'école de natation La Venoge met à disposition le matériel nécessaire aux cours à l'exception des effets personnels de l'élève, à savoir le maillot de bain, les lunettes et les linges. L'école de Natation La Venoge remet à l'élève un bonnet de bain en fonction de son niveau lors du 1^e cours.

Les élèves sont tenus de prendre soin du matériel. En cas de dommage causé à ce dernier en raison d'une utilisation inappropriée ou du non-respect des consignes du moniteur, l'école de réserve le droit de demander une compensation financière aux parents ou au représentant légal.

Règles d'hygiène

Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et aux abords de la piscine. Les claquettes à l'usage exclusif de la piscine sont autorisées.

Les élèves doivent impérativement se doucher, si possible seuls, avant d'accéder aux bassins, et si besoin, passer aux toilettes avant le début du cours. La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée et conseillée.

Dans le cadre de l'école de natation, le port du bonnet de bain est obligatoire.

Règles de comportement

L'élève inscrit au cours ainsi que ses parents ou son représentant légal s'engagent à respecter l'intégrité du moniteur et des autres participants aux cours.

L'élève se présentera à l'heure, en tenue et suivra les consignes du moniteur. En aucun cas, il n'entrera dans l'eau sans son autorisation et aura un comportement, ainsi qu'un langage approprié tant envers son moniteur, qu'envers ses camarades.

Les parents ou le représentant légal qui souhaitent aller à la piscine pendant le cours de leur enfant, doivent acquérir un titre d'entrée à la piscine ou être titulaire d'un abonnement. **En revanche, les parents ou le représentant légal ne sont pas autorisés à suivre le cours au bord des bassins.** Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tenue de bain.

La Direction de la piscine des Chavannes se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourraient être contraires à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Disposition finale

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive. Dans tous les cas, les parents de l'élève ou son représentant légal prennent l'entière responsabilité de proposer la pratique d'une activité sportive et déchargent la piscine des Chavannes de tout incident qui pourrait se produire durant le cours en lien avec une problématique médicale.

L'inscription à un cours vaut comme acceptation du présent règlement.

La Direction